

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

-----  
**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

-----  
**CANTON DE ROYAN**

-----  
**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 06.012**

L'An deux Mille Six, le 27 février à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur LE GUEUT, Premier Adjoint au Maire.

**DATE DE LA CONVOCATION**

Le 17 février 2006

**DATE D'AFFICHAGE**

Le 17 février 2006

**ETAIENT PRESENTS** : M. LE GUEUT, M. HUGENDOBLER, Mme MONTRON, Mme GEOFFROY, Mme LECOMTE, M. BOISNARD, M. BOURGEOIS, M. CHABANEAU, M. DENIS, Adjoint.

M. BIRON, M. BUJARD, M. CAU, M. COASSIN, Mme COURTIN, Mme CROUÉ, Mme DOUMECQ, Mme DURAND, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme ISENDICK, Mme LABEYRIE, M. MERLE, Mme MOINET, Mme PELTIER, M. POTENNEC, M. RAYMOND, M. SIMONNET, Mme TERRIEN, Mme TURPIN, Conseiller Municipaux.

**ETAIENT REPRESENTES** :

M. MOST, Maire, représenté par M. LE GUEUT  
Mme BARRAUD-DUCHERON représentée par Mme PELTIER  
Mme JOLY représentée par M. MERLE

**ABSENTS -EXCUSES** : néant

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 30  
Nombre de votants : 33

Madame LABEYRIE a été élue Secrétaire de Séance.

**OBJET** : **FOURNITURE DE CARBURANT POUR LES BESOINS DE LA VILLE DE  
ROYAN - ANNEES 2006 et 2007**

**VOTE** : UNANIMITE

La fourniture de carburant pour les différents véhicules de la commune est effectuée au moyen d'une carte accréditive par véhicule permettant l'enlèvement en station, appartenant au réseau TOTAL GR, titulaire du marché actuel et le paiement des péages autoroutiers.

Le marché arrivant à son terme, un dossier de consultation a été élaboré prévoyant la signature d'un marché à bons de commande, dévolu par appel d'offres ouvert européen, pour une durée de deux ans avec faculté annuelle de résiliation, comportant un montant minimum de 110.000 euros et un montant maximum de 400.000 euros hors taxes.

Lors de sa réunion du 31 janvier 2006, la commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer le marché à la société TOTAL France qui présentait une offre conforme au cahier des charges de la consultation.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du rapporteur,
- VU le projet de marché,
- VU l'avis de la commission d'appel d'offres réunie le 31 janvier 2006,
- APRES en avoir délibéré,

#### DECIDE

- D'approuver la procédure d'appel d'offres ouvert européen, menée en vue de l'approvisionnement en carburant, établie en application du code des marchés publics sous la forme d'un marché à bons de commande pour une durée de deux années avec faculté annuelle de résiliation.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à conclure et signer le marché à intervenir avec la Société TOTAL France, retenue par la commission d'appel d'offres.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,  
Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 2 mars 2006

Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,  
H. LE GUEUT